

**DELIBERATION**

<b>Département des Hautes-Alpes</b>
<b>Arrondissement de Briançon</b>
<b>Parc naturel régional du Queyras</b>
<b>Comité syndical du 14 septembre 2021</b>
<b>Délibération n° : 2021_38</b>
<b>Date de convocation : 08 septembre 2021</b>

**Objet : Création de poste de technicien principal 1ère classe**

Par la suite d'une convocation en date du 08 septembre 2021, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 14 septembre 2021 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

**Président :** Christian BLANC

**Secrétaire de séance :** Valérie GARCIN-EYMEOD

**Région :** Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix)

**Département :** Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, présent en visioconférence (3 voix)

**Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras :** Charles LACROIX, Conseiller communautaire, excusé ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

**Communes :**

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, absente
- **Ceilac** - Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Eyglies** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, absent
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, présent en visioconférence (1 voix)

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39 ;
- Le décret n°2018\_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;
- La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment son article 34 ;
- La délibération du 12 décembre 2007 fixant les ratios d'avancement de grade, prise après avis du Comité Technique ;
- Les décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Les décrets fixant les échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Les décrets relatifs à la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique ;
- La décision du Président en date du 17 décembre 2020, approuvant le volet 2 des lignes directrices de gestion « promotion et valorisation des parcours professionnels » ;
- Le tableau d'avancement de grade pour l'année 2021, validé par l'arrêté du Président 2021\_01 du 08 septembre 2021 ;
- Le tableau des effectifs du Parc Naturel Régional du Queyras.

**Considérant :**

- Le tableau d'avancement 2021, établi d'après le document préparatoire fourni par le Centre de gestion 05 proposant l'avancement possible d'un agent du Parc au grade de technicien principal 1ère classe ;
- Qu'il revient à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2021.

## DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 17/09/2021

Reçu en préfecture le 17/09/2021

Affiché le

ID : 005-250500600-20210914-2021\_38-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 14 septembre 2021

Délibération n° : 2021\_38

Date de convocation : 08 septembre 2021

Objet : **Création de poste de technicien principal 1ère classe**

**Le Comité syndical, réuni le 14 septembre 2021, après en avoir délibéré et voté par, décide :**

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 37

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres représentés : 02

**Nombre de suffrages exprimés : 32**

Votes Contre : 00 Pour : 32

Abstentions : 00

De créer un poste de catégorie B de technicien principal 1ère classe, à temps complet, avec effet au 1er octobre 2021 ;

D'autoriser le Président à pourvoir le nouveau poste créé par avancement pour l'agent inscrit au tableau d'avancement correspondant ;

D'autoriser le Président à signer tout arrêté et à prendre toute disposition nécessaire pour l'exécution de cette décision.

D'adopter les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme

Le Président  
Christian BLANC

